Communication
COVID-19

DESTINATAIRES : À tous les médecins des CHSLD des différents territoires de la Chaudières-Appalaches

DATE : Le 21 avril 2020

OBJET : Constats de décès à distance dans les CHSLD entre 8 h et 16 h pendant la période de pandémie

---

Le projet de constat de décès à distance dans les CHSLD a déjà été déployé dans la première phase du projet-pilote sur le territoire de Bellechasse. Suite à cette expérience, la Docteure Anne Laliberté, médecin responsable du GMF de St-Anselme, et son équipe médicale ont manifesté leur intérêt pour une couverture de l'ensemble des CHSLD publics de la région de la Chaudières-Appalaches, et ce, pour la période de la pandémie actuelle.

L'offre correspond à une disponibilité de 8 h à 16 h, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés, à compter du 20 avril 2020. Les modalités fonctionnelles prévues pour le déroulement de ce projet sont dans un premier temps :

- Le médecin traitant sera contacté par l'infirmière du CHSLD selon les modalités actuelles;
- Si le médecin traitant est non-disponible, l'équipe médicale du GMF de St-Anselme sera contactée par l'infirmière du CHSLD et ainsi permettre le constat de décès.

Pour des précisions additionnelles, vous êtes invités à contacter Madame Marie-Ève Dallaire, conseillère en soins à la Direction des services professionnels au 418 835-7121, poste 14310.

En vous remerciant de votre habituelle collaboration,

« Signature autorisée »
Dre Annie Tremblay,
Directrice adjointe des services professionnels

p. j. : Annexe 4-A : Algorithme

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger

ALGORITHME : CONTRIBUTION DE L'INFIRMIÈRE AU CONSTAT DE DÉCÈS À DISTANCE EN CHSLD, JOURS OUVRABLES, À L'EXCEPTION DES CHSLD VISÉS DANS L'ANNEXE 4-B

1. <u>Précédant le décès attendu :</u>

L'infirmière doit remplir le formulaire en caractère d'imprimerie

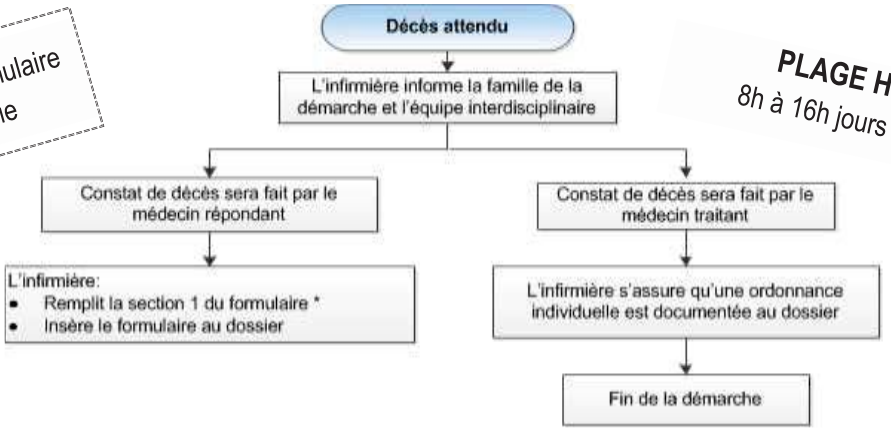

2. <u>Lors du décès :</u>

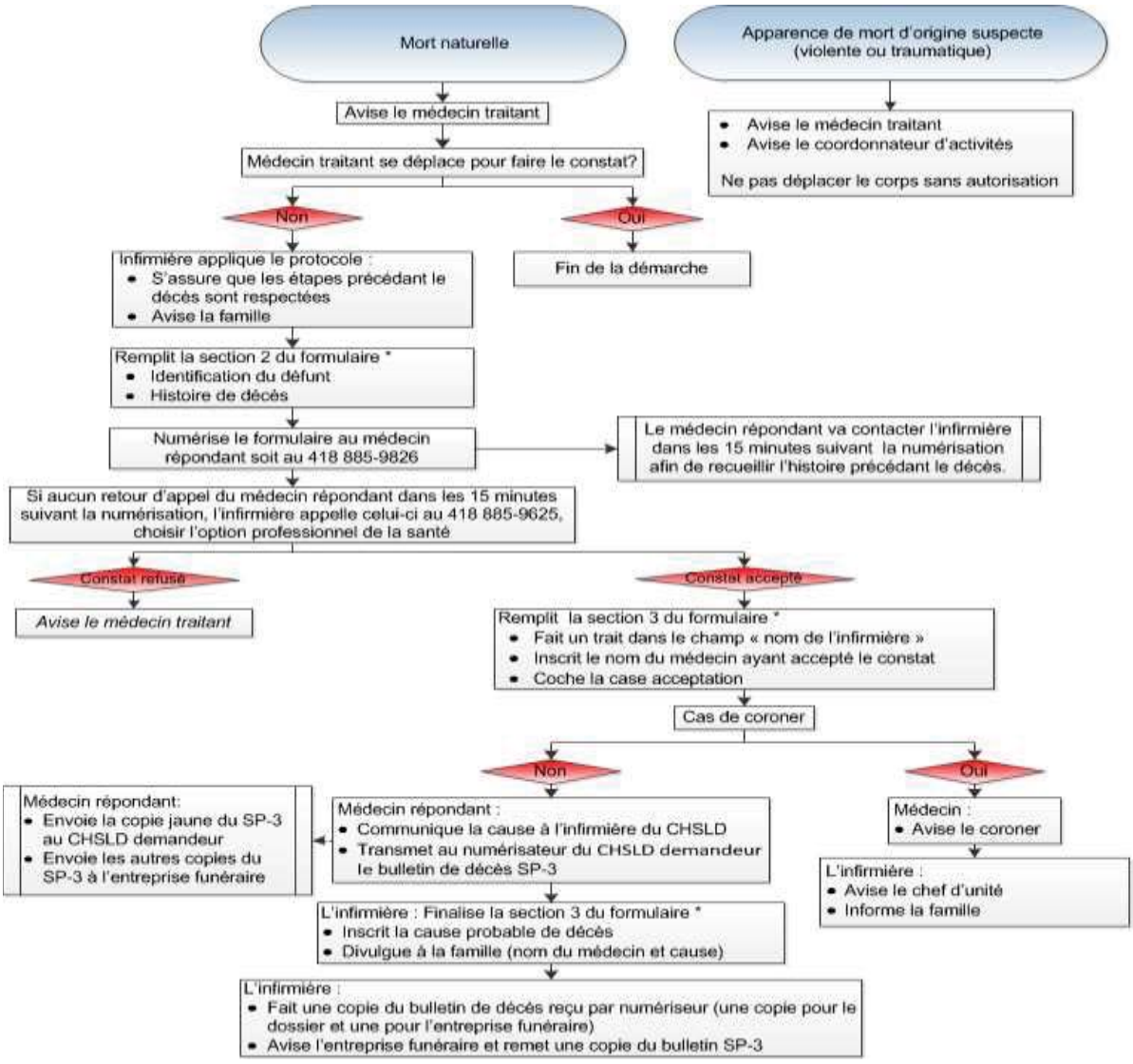

Direction des soins infirmiers, volet pratiques professionnelles et développement clinique
Avril 2020

*Formulaire *constat de décès à distance*